

L'an deux mille dix sept, le quinze novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Einvaux, sous la présidence de Monsieur Philippe DANIEL, Président.

Membres titulaires : 61

Etaient réunis : 46

Nombre de votants : 55

Présents : Jacques BAUDOIN, Martine BONNE (Bayon), Michel GUTH, Nadine GALLOIS, Evelyne SASSETTI, Francis LARDIN, Paul BINDA (Blainville sur l'Eau), Gérard EURIAT (Borville), Maurice HERIAT (Brémoncourt), Guy SERVANT (Charmois), Daniel JUSNEL (Clayeures), Christophe SONREL, Brigitte JAY BEGIN, Olivier VILLAUME, Sylvie CHERY-GAUDRON, Bruno DUJARDIN, Patricia SAINT DIZIER, Hervé PYTHON, François CITE (Damelevières), Jacques HANS (Domptail en l'Air), Philippe GILLES (Einvaux), Denis FERRY (Essey la Côte), Jean Charles CUNY (Froville), Noel MARQUIS, Daniel GERARDIN (Gerbéviller), Francis ROCH (Giriviller), Marie Laure HACQUARD (Haigneville), Christian BOUCAUD (Haussonville), Jean Marie GASSMANN (Landécourt), PascaL DIDIER (Loromontzey), Rémi VUILLAUME (Mattexey), Thierry MERCIER (Méhoncourt), Jonathan KURKIENCY, Bernadette LE GOFF (Mont sur Meurthe), Alain BALLY (Remenoville), Linda KWIECIEN (Romain), Jean Pierre JAQUAT (Rozelières), Mathieu CEKOVIC (Saint Boingt), Christophe MERCIER (Saint Germain), Yves BERGE (Saint Mard), André VIGNERON (Saint Remy aux Bois), Pascale MALGLAIVE (Seranville), Evelyne MATHIS (Velle sur Moselle), Dominique WEDERHAKE (Venezey), Philippe DANIEL (Vigneulles), Yves THIEBAUT (Virecourt).

Absents excusés : Didier PERRIN (pouvoir à Jacques BAUDOIN), Alain COLLET (pouvoir à Nadine GALLOIS), Olivier MARTET (pouvoir à Evelyne SASSETTI), Nadia DORE (pouvoir à Michel GUTH), Anne Marie FARRUDJA (pouvoir à Philippe DANIEL), Christian PILLER (pouvoir à Daniel GERARDIN), Catherine MANGEOT (pouvoir à Francis LARDIN), Michel DIETSCH (crevechamps), Isabelle GUERIN (Einvaux), Serge ROUSSEL (pouvoir à Noel MARQUIS), Roland TREVILLOT (Lorey), Jean Pierre EDELMANN (pouvoir à Maurice HERIAT), Gérard GEOFFROY (Moriviller), Hervé POIROT (Villacourt).

Absents : Jean Louis ROUMIER (Barbonville), Daniel WELTZHEIMER (Bayon).

ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance,
2. Validation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 10 octobre 2017,
3. Tableau des décisions prises par le Président dans le cadre de ses compétences déléguées,
4. Acceptation de la modification des statuts du PETR du Pays du Lunévillois, (document joint)
5. Mise en place d'un programme FISAC (fonds d'intervention aux Services, à l'Artisanat et au Commerce),
6. Signature du Contrat pour l'Amélioration et la performance 2018-2022 avec Adelphe,
7. Signature du Contrat pour l'adhésion relative aux déchets papiers 2018-2022 avec Citéo,
8. Désignation d'un référent pour le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est,
9. Etude territoriale de la fonction de tri des recyclables secs sur le « Sud-Ouest » : adhésion au groupement de commande, en lien avec SMD 88 et ADEME, (document joint)
10. Choix du Bureau d'Etudes « Assistance et Maîtrise d'Ouvrage pour l'harmonisation et l'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés »,
11. Composition du Comité de Pilotage pour l'étude « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'harmonisation et l'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,
12. Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour l'animation à destination des scolaires et du grand public (Espaces Naturels Sensibles),
13. Demande de subvention au Conseil Département de Meurthe et Moselle, au Conseil Régional Grand Est et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse concernant l'organisation Déclic Nature,
14. Demande de subvention du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle concernant la mise en sécurité de l'ENS du Plain,
15. Recrutement d'un architecte pour la construction d'un multi-accueil à Gerbéviller,
16. Décisions modificatives budgets,
17. Restitution de la compétence balayage aux communes, transfert de la balayeuse et de l'agent à la commune de Damelevières,
18. Présentation du rapport d'activité du PETR du Pays du Lunévillois,
19. Informations diverses.

Intervention du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle : Rapport d'étude organisationnelle de la CC3M (mai 2017)

Madame ATLAS, conseil en organisation, accompagnée de Monsieur FAIVRE, directeur du CDG54, présentent la restitution du rapport d'étude organisationnelle réalisée en mai 2017. (Document joint : power point restitution)

Suite à cette présentation, Mathilde MOREL, DGS, précise :

LES ACTIONS REALISEES :

- Mise en place d'un organigramme et d'un tableau des effectifs,
- Mise à jour des visites médicales de l'ensemble des agents,
- Changement du matériel informatique vieillissant,
- Intervention d'une ergothérapeute,
- Adaptation des outils de travail pour réduire les troubles musculo-squelettiques,
- Mise en place de formation,
- Point hebdomadaire avec les agents isolés à Mont sur Meurthe afin de les intégrer à la CC3M,
- Réalisation d'une demi-journée de convivialité.

LES ACTIONS EN COURS :

- Précarité de l'emploi : une étude en interne est en cours de réalisation avec l'accompagnement du Centre de Gestion 54,
- Fiche de poste : en cours de finalisation avec l'appui du Centre de Gestion 54

LE PROGRAMME 2018 :

- Mise en place du RIFSEP,
- Mise en place du Règlement intérieur,
- Mise en place d'un Document unique,
- Mise en place d'un Plan de Formation.

DELIBERATION n° 192/2017 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne monsieur Philippe GILLES pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 193/2017 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Validation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 10 octobre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 10 octobre 2017 à Blainville sur l'Eau tel qu'il lui est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 194/2017 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Modification des statuts du PETR du Pays du Lunévillois

Il est rappelé au Conseil Communautaire la délibération n° 2017-113 du 28 juin 2017 par laquelle la Communauté de Communes a décidé d'exercer la compétence mobilité et d'en confier l'exercice effectif au PETR du Pays du Lunévillois qui doit notamment assurer pour son compte les réflexions, étude de faisabilité, passation de conventions ou de marchés et contrats, mise en place et suivi des services de transports réguliers de voyageurs, de transports scolaires mis en œuvre par la région ou de transports à la demande et les investissements nécessaires.

Par ailleurs, et par cette même délibération la communauté de communes a souhaité que le Syndicat Mixte de la Multipôle Sud Lorraine exerce sur cette question de la mobilité les parties des missions obligatoirement dévolues au Syndicat SRU à savoir :

- La coordination des services organisés par chacun des membres du syndicat ;
- La mise en place d'un système d'information à l'intention des usagers ;
- La recherche de la création d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

Afin de répondre à cette modification du champ de compétence, le PETR est dans l'obligation de modifier ses statuts.

Conformément à l'article L5211-17 du code général des Collectivités Territoriales, les adaptations apportées aux conditions d'exercice des compétences transférées sont régies par les mêmes règles que le transfert de compétences.

Le Conseil Communautaire dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur les adaptations proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau :

- Adopte le projet de modification des statuts du PETR du Pays du Lunévillois (document joint)
- Autorise le Président à signer tous les documents correspondants y compris les conventions nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION n° 195/2017 –
Signature du contrat pour l'amélioration et la performance 2018-2022 avec ADELPHÉ**

ADELPHÉ est un éco-organisme dans le domaine des ordures ménagères, sur la filière emballages. Ce dernier soutient financièrement les collectivités en fonction des performances de tri.

Le barème E qui est actuellement en cours prend fin au 31 décembre 2017.

Le nouveau barème F s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce nouveau contrat a pour objectifs la mise en place de l'extension des consignes de tri d'ici 2022, la mise à jour des consignes de tri, l'harmonisation des schémas de collecte et une augmentation des flux recyclés.

Le Conseil Communautaire :

- Valide le contrat pour l'amélioration et la performance 2018-2022 avec ADELPHÉ (document joint)
- Autorise le Président à signer le contrat par l'utilisation d'une signature électronique,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION n° 196/2017
Signature du contrat pour l'amélioration et la performance 2018-2022 avec Citéo**

Citéo est un éco-organisme dans le domaine des ordures ménagères, sur la filière papier. Ce dernier soutient financièrement les collectivités en fonction des performances de tri. Le barème E qui est actuellement en cours prend fin au 31 décembre 2017. Le nouveau barème F s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Communautaire :

- Valide le contrat pour l'amélioration et la performance 2018-2022 avec Citéo (document joint)
- Autorise le Président à signer le contrat par l'utilisation d'une signature électronique,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 197/2017 –

Désignation d'un référent pour le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est

Dans le cadre de la mise en place du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est, il est nécessaire de désigner un représentant de la CC3M.

Les membres du Bureau proposent la candidature de Thierry MERCIER, Vice Président en charge des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire :

- Désigne Monsieur Thierry MERCIER, représentant de la CC3M au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 198/2017 –

Etude territoriale de la fonction de tri des recyclables secs sur le « Sud Ouest » : adhésion au groupement de commande, en lien avec le syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges (SMD88) et ADEME

Le marché porte sur la réalisation d'un diagnostic territorial de la fonction de tri des papiers et des emballages ménagers en préalable d'investissement sur des centres de tri, sur le bassin du sud ouest de la Région Grand Est. Cette étude est portée par le SMD88 à la demande de l'ADEME. Le SMD effectuera une demande de subvention auprès de l'ADEME est percevra le montant total. Les factures seront adressées au SMD qui en assurera le paiement ; charge à lui d'émettre les titres de recettes à l'encontre des membres et correspondants à leur part dans le marché, subvention déduite. La part dans le marché de chacun des membres sera calculée à l'habitant. Le SMD projette un coût total de moins de 25 000 € à répartir entre tous les signataires.

Il convient également de désigner un représentant politique et technique. Les membres du bureau proposent Thierry MERCIER, Vice président en charge des ordures ménagères, et Anaïs LALFER, chargée de développement.

Le Conseil Communautaire :

- Décide d'adhérer à l'étude territoriale de la fonction de tri des recyclables secs sur le « Sud Ouest » porté par le SMD88,
- Autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic territorial de la fonction tri des déchets ménagers secs recyclables,
- Désigne Thierry MERCIER et Anaïs LALFER représentants de la CC3M,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 199/2017

Choix du bureau d'étude « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'harmonisation et l'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

Lors du Conseil Communautaire du 13 septembre 2017, délibération n° 2017-164, il a été décidé de lancer une procédure pour recruter un bureau d'étude afin de préparer l'harmonisation des services et des pratiques de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Un marché à procédure adapté a été élaboré et lancé. Deux prestataires ont répondu. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) se réunit le lundi 13 novembre 2017 pour choisir le bureau d'étude.

Les conclusions de la CAO seront communiquées en séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire :

- Entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 13 novembre 2017
- Décide de confier la réalisation de l'étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'harmonisation et l'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés à INDDIGO SAS – rue des Dominicains à Nancy pour un montant de 24 405.00 € TTC
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à la majorité : 1 abstention : Evelyne MATHIS (velle sur moselle)

DELIBERATION n° 200/2017 –

Composition du Comité de Pilotage pour l'étude « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'harmonisation et l'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Dans le cadre du suivi de l'étude Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'harmonisation et l'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, le cahier des charges prévoit la composition d'un comité de pilotage composé comme suit :

- Du Président de la Communauté de Communes,
- Du Vice Président délégué aux déchets,
- De la Directrice Générale des Services,
- D'élus issus du groupe de travail « ordures ménagères et déchetteries »
- De l'agent de développement en charge de cette thématique,
- De l'ADEME

Il convient de désigner les représentants élus. Les membres du bureau proposent que 8 élus composent le comité de pilotage à savoir : Philippe DANIEL, Thierry MERCIER (Vice président), Bruno DUJARDIN délégué aux ordures ménagères, 2 élus issus des communes à la TEOM (Guy SERVANT + un élu de Blainville sur l'Eau), 3 élus issus des communes à la RIEOM (dont un de Gerbéviller).

Le Conseil Communautaire :

- Décide que le comité de pilotage, pour le suivi de l'étude Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'harmonisation et l'optimisation du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, est composé de :
 - Philippe DANIEL, président de la CC3M
 - Thierry MERCIER, vice président en charge des déchets,
 - Bruno DUJARDIN, délégué aux ordures ménagères,
 - Guy SERVANT, maire de Charmois
 - Catherine MANGEOT, déléguée communautaire de Blainville sur l'Eau,
 - Serge ROUSSEL, délégué communautaire de Gerbéviller,
 - Jean Pierre JAQUAT, délégué communautaire de Rozelieures,
 - Jacques BAUDOIN, délégué communautaire de Bayon,
 - Mathilde MOREL, directrice générale des services,
 - Anais LALFER, agent de développement en charge des déchets.
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 201/2017 –

Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour l'animation à destination des scolaires et du grand public (Espaces Naturels Sensibles)

La Communauté de Communes du val de meurthe et la Communauté de Communes de la mortagne élaboraient chaque année un programme d'animations d'éducation à l'environnement en lien avec la politique

ENS à destination des scolaires et du grand public. Ce programme d'animation est soutenu financièrement par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Il est proposé de reconduire ce dispositif et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la CC3M.

Pour le programme d'animations 2018, 80 animations (dont 6 animations grand publics) seraient soutenus par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre de la politique ENS du Plain, ENS du ZAM, ENS Moselle Sauvage et sur le règlement « cité des paysages ».

Les animations scolaires seraient à destinations des classes de CM1 et CM2 de l'ensemble des écoles de la CC3M qui souhaiteraient en bénéficier, soit 22 classes de 11 écoles, représentant 499 élèves.

Le Conseil Communautaire :

- Autorise la mise en place d'un programme d'animation sur les ENS à destination des scolaires et du grand public
- Sollicite une subvention de 20 000 € au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour la réalisation de ce programme.
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 202/2017 –

Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, au Conseil Régional Grand Est et à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse concernant l'organisation Déclic Nature

La Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle en partenariat avec l'Atelier Vivre ensemble le site du Plain, organisent la quatrième édition du festival de la photographie naturaliste Déclic Nature du 18 au 20 mai 2018.

Le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'opération,
- S'engage à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION n° 203/2017 –

Demande de subvention au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle concernant la mise en sécurité de l'ENS du Plain

Le site de l'ENS du Plain est régulièrement fréquenté par des personnes en véhicules motorisés type quad. Afin de sécuriser le sentier d'interprétation et dans le cadre de la protection d'un site naturel sensible, il est proposé de clôturer un accès. Les travaux seront réalisés par les ouvriers intercommunaux. Le système prévoira également un accès pour les services de secours, pour les ouvriers intercommunaux et communaux qui entretiennent le site.

Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental.

Le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION n° 204/2017 –
Recrutement d'un architecte pour la réalisation d'un multi-accueil à Gerbéviller**

Lors du Conseil Communautaire du 20 mai 2017, délibération 2017-104, il a été acté l'abandon du projet de réhabilitation du multi-accueil Frimousse à Gerbéviller.

Suite à différentes rencontres avec la CAF 54, il est possible de demander une aide pour la réalisation d'un multi-accueil à Gerbéviller. Dans le cadre du dépôt du dossier à destination de la CAF 54 et la CNAF, il est nécessaire de joindre un avant-projet détaillé réalisé par un architecte.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONSTRUCTION MULTI ACCUEIL GERBEVILLER				
DEPENSES		RECETTES		Commentaires
Travaux (250 m2)	475 000.00 €	CAF	264 000.00 €	
Travaux extérieurs	50 000.00 €	Région Grand Est	93 312.00 €	acquis
Honoraires	110 000.00 €	Département 54	105 000.00 €	
Dommages ouvrages	15 000.00 €	PETR Pays Lunévillois	70 000.00 €	
Equipement	50 000.00 €	Fond Européen	27 688.00 €	
		CC Mortagne –CC3M	70 000.00 €	acquis
		Mairie Gerbéviller	70 000.00 €	55 000 € acquis
TOTAUX	700 000.00 €	TOTAUX	700 000.00 €	

Le Conseil Communautaire :

- Autorise le recrutement d'un architecte pour la réalisation d'un multi-accueil à Gerbéviller,
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions possible sur ce projet,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à la majorité : 1 abstention : Brigitte JAY BEGIN (Damelevières).

**DELIBERATION n° 205/2017 – FINANCES
Décisions Modificatives**

Le Président informe l'assemblée du projet de décision modificative au budget général 2017,

Vu les statuts de la CC3M

Vu le budget primitif voté lors de la séance du conseil communautaire en date du 3 mai 2017,

Vu la décision modificative du budget général en conseil communautaire du 10 octobre 2017

Il est proposé d'adopter la décision modificative suivante au Budget Primitif 2017

Chap / art	Libellés	BP 2016 + DM 1	DM	Total
042 (FCT- D)	Opérations d'ordre de transfert entre section	91 148.84 €	7 549.54 €	98 697.58 €
6811	Dotation aux amortissements	91 148.84 €	7 549.54 €	98 697.58 €
023 (fct - D)	Virement de la section d'Inv	99 188.74 €	- 7 549.54 €	91 639.20 €

Chap / art	Libellés	BP 2016 + DM 1	DM	Total
040 (inv - R)	Opérations d'ordre de transfert entre section	91 148.84 €	7 549.54 €	98 697.58 €
280422	Bâtiments et installations	26 137.53 €	974.38 €	27 111.91 €
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 948.44 €	6 460.00 €	13 408.44 €
28184	Mobilier	4 491.76 €	114.36 €	4 606.12 €
28031	Frais d'étude	32 951.74 €	0.80 €	32 952.54 €
021 (inv - R)	Virement de la section de fct	99 188.74 €	- 7 549.54 €	91 639.20 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION n° 206/2017 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Restitution de la compétence balayage aux communes de l'ex-CCVM

La Communauté de Communes du Val de Meurthe assurait pour le compte de ses communes le balayage de la voirie, des cours d'école, des places.... Etant donné l'étendue du territoire de la CC3m, il est difficilement possible d'étendre ce service à l'ensemble des 37 communes.

Il est donc proposé de restituer la compétence aux communes concernées et de céder la balayeuse à la commune de Damelevières pour l'euro symbolique. Dans le cadre d'une restitution de compétence, l'agent affecté à cette compétence est automatiquement transféré à la commune. Le comité technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle a été saisi.

Le Conseil Communautaire :

- Restitue la compétence balayage aux communes de l'ex CVM à savoir : Barbonville, Blainville sur l'Eau, Charmois, Damelevières, Mont sur Meurthe et Vigneulles.
- Cède la balayeuse à la commune de Damelevières pour 1€,
- Accepte le transfert de l'agent affecté à la balayeuse à la Commune de Damelevières,
- Donne pouvoir au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Délibération adoptée à la majorité : 1 abstention : François CITE (Damelevières).

DELIBERATION n° 207/2017 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES
Présentation du rapport d'activité du PETR du Pays du Lunévillois

Lors du Conseil Syndical du 20 septembre 2017, le rapport d'activité 2016 du PETR du Pays du Lunévillois a été présenté.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le rapport d'activité 2016 du PETR du Pays du Lunévillois doit faire l'objet d'une communication lors d'un conseil communautaire par le Président.

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rapport d'activité 2016 du PETR du Pays du Lunévillois

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELEGUE A L'EMPLOI SOCIAL :

Philippe DANIEL propose à Hervé PYTHON de reprendre les missions qui étaient déléguées à Jacques BOURGUIGNON dans la délégation de compétence de Daniel GERARDIN à savoir l'emploi et le social ;
Hervé PYTHON accepte.

GROUPE DE TRAVAIL FINANCES :

Le groupe de travail finances s'est réuni deux fois pour évoquer différentes pistes de réflexions afin de conserver le FPIC sur notre territoire. Il en ressort qu'un travail sur les bases fiscales serait nécessaire. Une proposition d'accompagnement a été demandée à Ecofinances. Ce dernier travaille régulièrement avec l'Association des Maires de Meurthe et Moselle.

INTERVENTION DE L'AMBASSADEUR DU TRI :

Deux opérations sont actuellement menées par l'ambassadeur du tri auprès des enfants du territoire :

- Collecte de piles usagées avec les écoles primaires de Blainville, Damelevières et Mont sur Meurthe,
- Intervention sur le gaspillage alimentaire dans les trois collèges du territoire : Bayon, Gerbéviller et Blainville.

Ces deux opérations rencontrent un vif succès.

DATES :

Réunions publiques :

Plateforme rénovation énergétique :

- 29 novembre à Blainville,
- 6 décembre à Landécourt,
- En janvier à Bayon et à Gerbéviller,

Il est demandé aux communes de bien vouloir distribuer les documents de communication aux habitants :

CAJT :

- 22 novembre à Barbonville,
- 29 novembre à Remenoville,

CC3M :

- 28 novembre : Réunion Président/Vices Présidents,
- 5 décembre : Bureau
- 13 décembre : Conseil Communautaire à Velle sur Moselle,
- 17 janvier 2018 : Vœux de la CC3M à Vigneulles.

